

SEANCE DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf du mois de novembre, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au sein de la salle polyvalente de l'école d'Aregno, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SEITE.

**Présents** : Jean-Marie SEITE, François MARCHETTI, François ROSSI, Pierre POLI, François-Xavier ACQUAVIVA, Roxane BARTHELEMY, Jean-Baptiste MORETTI

**Secrétaire de séance** : Roxane BARTHELEMY

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 7	Absents 0	Excusés 3
VOTE PUBLIC		
Pour 7	Contre 0	Abstentions 0

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Dans le cadre de la fiche action n°1 « étude et inventaire » du GAL Balagne sur le programme européen LEADER 2014-2020, le Pays de Balagne est signataire d'une convention attributive de subvention pour l'étude cartographique des ouvrages en pierre sèche n°05M10094W en date du 26/11/2020.

Une mission d'accompagnement à la finalisation de l'inventaire cartographique conduite par Nathalie DEJOUR du cabinet Freelance géomatique est actuellement en cours.

Cependant, compte-tenu de l'augmentation du volume des données à intégrer à l'inventaire cartographique numérique qui ne pouvait pas être prévu au départ de l'étude et de la nécessité de fournir un travail d'intégration de mise en cohérence spatiale des nouvelles couches SIG, il est nécessaire aujourd'hui de réaliser un avenant à la convention attributive de subvention qui prend en compte ce surcoût à hauteur de 1 260 € ttc.

Le nouveau plan de financement en ttc de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépenses	Montant	Financement	Montant
Lot n°1 « Photo-interprétation et traitement d'images »	41 601,60 €	FEADER	59 149,82 €
Lot n°2 « recueil de la mémoire des habitants »	46 200,00 €	Collectivité de Corse	14 787,46 €
MOE - Mission d'accompagnement	3 360,00 €	Total LEADER	73 937,28 €
Constitution fond SIG	1 260,00 €	Autofinancement	18 484,32 €
Total TTC	92 421,60 €	Total TTC	92 421,60 €

Le comité syndical après en avoir débattu,  
DECIDE à l'unanimité, de modifier l'acte comme suit :

- Adopte le projet et le nouveau plan de financement indiqué ci-dessus ;
- Autorise le Président à solliciter l'ensemble des financements correspondants ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces liées à la réalisation de cette opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20231129-2023-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Affichage : 30/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE CORSE



- PRECISE que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano, 20407 Bastia) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant par le représentant de l'Etat.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique, sur le site du Pays de Balagne ([www.pays-de-balagne.corsica](http://www.pays-de-balagne.corsica)) pendant un délai de deux mois.

Fait et délibéré, le mercredi 29 novembre 2023.

Le Président,  
M. Jean-Marie SEITE

A handwritten signature consisting of several vertical lines and a horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature consisting of a circular loop followed by a long horizontal stroke.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20231129-2023-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Affichage : 30/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

